

2018
2019

La Fondation du CHU Sainte-Justine
et la Direction de l'enseignement



Université 
de Montréal

Bourse en jumelage de fonds

formulaire de demande de renouvellement

Candidat (future recrue du CHU Sainte-Justine)

Nom du candidat

Département du CHU Sainte-Justine qui soutient la candidature

Date du début de formation

Formation recherchée majoritairement

Profil clinique

Profil recherche

Date limite: 20 octobre 2017

Remettre ce formulaire et les annexes en format pdf à:
Centre.du.savoir.hsj@ssss.gouv.qc.ca

Pour votre renouvellement vous devez fournir :

- 1. Curriculum Vitae à jour**
- 2. Preuve de demandes de bourse à d'autres organismes.**
- 3. Activité de rayonnement depuis la 1ère demande.**
- 4. Une lettre du chef du département soutenant la demande de bourse en jumelage de fonds pour une deuxième année avec intention de recrutement ferme et disponibilité du poste.**
- 5. Une lettre d'évaluation du chef de service ou de département où vous êtes en formation actuellement indiquant vos réalisations au cours de la présente année.**
- 6. Une lettre d'engagement financier du trésorier de la spécialité, si bourse accordée.**
- 7. Fournir les évaluations de stages antérieurs (année de fellow) dûment signées par les responsables de stage depuis la 1ère demande.**
- 8. Avancement du projet de recherche.**

2018
2019

La Fondation du CHU Sainte-Justine
et la Direction de l'enseignement



Université 
de Montréal

Bourse en jumelage de fonds

CALENDRIER INSCRIPTION UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Année de référence 2018-2019

Période 1 : 1 juillet 2018

Période 4 : 24 septembre 2018

Période 6 : 19 novembre 2018

Période 10 : 11 mars 2019

Veillez noter que si vous voulez accueillir un moniteur pour la P1 merci de faire parvenir la fiche impression au programme complétée et signée.

La page moniteur de l'Université de Montréal est désormais à jour avec le guide complet du moniteur à l'adresse suivante :

<https://medecine.umontreal.ca/etudes/etudes-medicales-postdoctorales/admission/moniteur-clinique/>

Note interne : Si le moniteur a respecté tous les délais impartis, il devrait être en mesure de débiter son stage de perfectionnement pour la date prévue. En cas de délai imprévu occasionné par des retards administratifs, le moniteur pourra débiter à une période médicale suivante, convenue avec le responsable du programme et de l' Université de Montréal.